

**Déclaration de Dominique Dellac et Pierre Laporte,
membres de la Commission de Suivi de Site du Fort de Vaujours,
Conseillers départementaux de Seine-Saint-Denis**

Membres de la Commission de Suivi du Site du Fort de Vaujours depuis 2015 en tant qu'élus départementaux du canton de Tremblay-en-France (Tremblay-en-France, Vaujours, Coubron, Montfermeil), nous n'avons eu de cesse de réclamer transparence et information dans le cadre des travaux de cette commission présidée par les préfetures de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, appuyés par les services de l'Etat.

Transparence et information de la part de l'Etat et de Placoplâtre sur ce site toujours classé Secret Défense. Son historique est long et lourd, comme l'est celui du Fort de Moronvilliers, centre de recherche du CEA jumelé à celui du Fort de Vaujours où s'est déroulé le même type d'expérimentations. Nous avons rencontré le maire de cette commune de la Marne qui partageait les mêmes inquiétudes que les nôtres, à ceci près que le Fort de Moronvilliers ne repose pas sur un stock de gypse.

Nous avons siégé pendant ces 7 années au côté d'autres élus, sénateurs, députés, maires, et au côté d'associations environnementales dont nous saluons le travail rigoureux et documenté.

Ensemble, nous avons pétitionné et manifesté, nous avons écrit aux Ministres de l'environnement et aux Ministres des armées qui se sont succédés, sans jamais obtenir les réponses susceptibles de nous éclairer sur le fond de ce dossier.

Deux enquêtes publiques se sont déroulées - en 2018 et celle qui prend fin dans quelques heures. Nous regrettons que ni l'une ni l'autre n'ait permis la pleine appropriation de ce débat par les populations locales concernées au premier chef.

Nous ne sommes pas satisfaits : trop de zones d'ombre et d'approximations demeurent.

A l'issue de ces 2 enquêtes, **le principe de précaution** que nous réclamons semble toujours hors de portée, au nom d'intérêts « supérieurs » qui ne prennent en compte ni la qualité environnementale de notre territoire ni la santé de ses habitant.e.s.

A cela, viennent aujourd'hui s'ajouter d'autres questions majeures - émission de GES, réchauffement climatique, atteintes à la biodiversité - qui nous sont posées collectivement et dont Placoplâtre ne saurait se dédouaner.

La filiale de Saint-Gobain, premier groupe français largement en tête du CAC 40, doit bénéficier des moyens du groupe pour travailler autrement et penser des alternatives à ses choix de production, qu'il s'agisse d'une exploitation en cavage ou de recyclage.

Nous remercions les commissaires enquêteurs d'avoir prolongé cette enquête, et pour la qualité de leur écoute. Nous espérons être entendus dans la perspective d'un dialogue encore à venir, constructif et sincère.

Dominique Dellac
Vice-Présidente
du Conseil départemental
de Seine-Saint-Denis

Pierre Laporte
Conseiller départemental
de Seine-Saint-Denis